

CHAMBRE SYNDICALE DES MEDECINS DU VAL D'OISE

16, Avenue Voltaire - 95600 EAUBONNE - ☎ 01.39.59.58.23 - Fax. 01.39.59.53.08 -
E mail : hortense.csmvo@orange.fr - Site : <http://www.csmvo.org>

30/12/2011

APPEL DE COTISATION 2012

Pour préserver l'avenir, Syndiquez vous !

Le Schéma Régional d'Organisation des Soins ambulatoires se met en place :

- Réorganisation de la Permanence des Soins Ambulatoire et en Etablissement avec nécessité de gestion de la pénurie (budget 2012 = Dépenses effectives 2010 – 10 %)
- Redéfinition des zones sous-dotées avec en prime identification de zone très sur dotées
- Les attaques des caisses auprès des libéraux se multiplient : transporteurs, kiné : bientôt vous ?
- Attaques contre les établissements de soins privés, limitation des autorisations d'activité

Ne restez pas seul. Syndiquez-vous.

Depuis que chacun de nous est installé nous avons suivis les évolutions de la médecine, accepté les améliorations telle que l'informatisation. Malgré le peu de moyens, nous avons pris à notre compte les pratiques basées sur les preuves qui font maintenant notre quotidien.

Les membres de la CSMVO (représentée au sein des 3 grandes Centrales Libérales CSMF, FMF et SML) feront tout pour maintenir la médecine française, permettre les évolutions nécessaires sans oublier qu'en étant au plus près de nos concitoyens nous accomplissons une tâche indispensable au maintien d'un ciment humaniste de notre société.

Ceux qui sont persuadés que nous pouvons encore faire bouger les lignes dans le bon sens, rejoindront notre combat en se syndiquant et au-delà en apportant leur expérience, leurs idées, leurs envies de servir leur profession. On a besoin de tous pour partager notre ambition et pour accompagner les confrères dans les évolutions qui s'annoncent.

Avec nos remerciements nous vous adressons nos souhaits les meilleurs pour l'année 2012

Cordialement.

Le Président :
Docteur Claude GERNEZ

Le Trésorier :
Docteur Xavier RIGAUT

**L'Assemblée Générale du 15 Décembre a fixé la cotisation 2012 à 396 €
Pour la première année d'adhésion : une demi-cotisation soit 198 €
N'oubliez pas : votre cotisation syndicale est déductible fiscalement
Le plus simple ne serait-il pas de choisir l'option paiement par
prélèvement mensuel ? Il simplifie votre gestion ainsi que la nôtre**

MONTANT ET MODALITES DE REGLEMENT DE LA COTISATION AU DOS

Tournez S.V.P. .../...

TARIFS DE LA COTISATION 2012

➤	COTISATION TAUX PLEIN	396 €
➤	1 ^{ère} année d'installation (1/4)	99 €
➤	2 ^{ème} année d'installation ou 1 ^{ère} année d'adhésion à la CSMVO (1/2)	198 €
➤	3 ^{ème} année d'installation (3/4)	297 €
➤	Médecin retraité conservant une activité ou hospitalier	198 €
➤	Cotisation médecin retraité sans activité	50 €

MODALITES DE REGLEMENT :

1. Je choisis le règlement par chèque bancaire à l'ordre de CSMVO

- Je règle par chèque la somme de.....€ correspondant au montant de ma cotisation 2012 – voir ci-dessus

2. Je choisis le règlement par prélèvements mensuels PAM : soit € voir ci-dessus

- J'opte pour la 1^{ère} fois pour le PAM * JE COMPLETE LA PARTIE CI-DESSOUS ET L'ACCOMPAGNE D'UN RIB. JE L'ENVOIE PAR COURRIER OU PAR FAX AVANT LE 20 JANVIER 2012. – le montant du prélèvement sera de 1/10^{ème} de ma cotisation et commencera le 15 Février pour se terminer le 15 Novembre.
- Je choisis de poursuivre comme les années précédentes le règlement de ma cotisation par prélèvements automatiques : sans indication contraire de ma part avant le 20 Janvier 2012, le montant du prélèvement sera de 1/10^{ème} de ma cotisation et commencera le 15 Février pour se terminer le 15 Novembre.

Le reçu de votre cotisation vous parviendra dès le dernier règlement.

* AUTORISATION DE PRELEVEMENTS AUTOMATIQUES POUR LES NOUVEAUX :

✂-----

Je soussigné Docteur :

autorise la Chambre Syndicale des Médecins du Val d'Oise à effectuer les prélèvements du montant indiqué ci-dessus en règlement de ma cotisation. Cette autorisation ne sera valable que pour 2012. Il n'y aura pas de prélèvement les années suivantes sans autorisation de ma part. Je joins un RIB

Date : SIGNATURE :

Dans tous les cas retourner le coupon ci-dessous pour la Mise à jour du fichier

NOM et PRENOM :

ADRESSE :

TEL : FAX :

✉ e.mail :

très important pour nous permettre de vous adresser les informations en temps réel.

REVERSEMENT A UNE CENTRALE : Cocher la case choisie

CSMF (UNOF/UMESPE) <input type="checkbox"/>	FMF <input type="checkbox"/>	SML <input type="checkbox"/>
AUCUNE CENTRALE <input type="checkbox"/> (la CSMVO conserve la cotisation Pour son fonctionnement)		

Le reversement à une Centrale implique le règlement d'une cotisation entière